

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 06 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lorsque l'inspectrice est arrivée sur les lieux, elle a été avisé par l'exploitante que la garderie était fermée pour la journée.

L'inspection de renouvellement sera fait à une date ultérieure.

original signé par
Kyleigh Roy

Le 06 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Le 06 février 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date